



Renseignements domiciliation auto entrepreneur

Par **tano93220**, le **14/08/2009** à **13:23**

Bonjour,

Je souhaite devenir auto entrepreneur (ouvrir une boutique sur le net dans la vente d'accessoires destinés aux mobiles) mais seul le problème de domiciliation se pose actuellement

Je suis en effet locataire d'un appartement au 3eme etage et mon bail stipule que je ne peux exercer une activité commercial au sein de mon logement

Ai je des possibilités de contournements? Quelles solutions me restent ils ?

(L'ouverture d'une boutique sur internet n'inclura ni passage de clientèle ni livraison de marchandise à mon domicile)

C'est en effet très embêtant puisque il s'agit maintenant du seul point bloquant pour mon projet et je ne sais plus du tout vers qui me tourner ayant Je vous remercie de l'interet que vous porterez a mon mail

Cordialement

Bruno

Par **reno_8**, le **17/08/2009** à **21:25**

Bonsoir,

Félicitation pour votre courage, j'espère que cela marchera.

Pour la domiciliation, vous avez 2 solutions :

Soit demander au propriétaire l'autorisation d'établir le siège social de votre entreprise chez

vous, par un acte écrit,

Soit faire appel à une société spécialisée qui loue des boites aux lettres, ce genre de société existe dans toutes les principales villes. Cela vous permet d'avoir une domiciliation facile, mais légèrement couteuse, un loyer supplémentaire par mois...